



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 1840-05-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTITULÉ PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1840 DE MANIÈRE À MODIFIER LE PLAN D'AFFECTATION DES SOLS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 4 août 2020, le *Règlement numéro 1840-05-2020 modifiant le règlement intitulé plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectation des sols*

Ledit règlement vise à mettre à jour certaines affectations du plan d'urbanisme actuel par des modifications mineures, ainsi que certaines modifications au plan d'affectation des sols afin de permettre des projets résidentiels de moyenne densité dans certains secteurs.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 18 août 2020, date à laquelle il est entré en vigueur. Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 8 septembre 2020.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA